

L'eau du robinet ? Cela coule de source !

1. aucun déchet d'emballage

- l'eau de distribution est disponible en permanence à votre domicile, sans aucun emballage.
- Sa consommation n'implique aucun tri de déchets, aucun déplacement au parc à conteneurs ou à la déchetterie.

2. Toujours disponible à la maison

- L'eau du robinet est disponible 24h sur 24 à votre domicile, sans aucun effort.
- Sa consommation n'engendre aucun transport de bouteilles, dommageable pour les dos fragiles.



3. Potable et conforme aux normes de qualité

- L'eau distribuée à notre robinet provient presque exclusivement des nappes souterraines. Cette eau est d'une excellente qualité car elle est filtrée naturellement par les sols lors de son infiltration. De plus, en fonction de sa profondeur dans le sol, elle est moins vulnérable aux pollutions de surface.
- Très contrôlée en permanence La Wallonie comme la Métropole lilloise disposent d'une eau de distribution d'excellente qualité. Chaque année, d'énormes investissements sont consacrés au maintien de sa qualité (protection des captages, appareillages de détection, etc). L'eau de distribution est contrôlée régulièrement par les producteurs et les distributeurs. Par ailleurs, les représentants du Ministère de la Santé effectuent régulièrement des prélèvements dans les usines de production et sur le réseau de distribution. L'eau doit satisfaire à 61 critères de contrôle (goût, apparence, caractéristiques physico-chimiques, bactériologiques) pour respecter les normes européennes de qualité en vigueur.

C'est d'ailleurs la denrée alimentaire la plus contrôlée en France.

- La qualité bactérienne est garantie
Les eaux captées en milieu naturel parcourent des kilomètres de tuyauterie avant d'arriver à notre robinet. Afin de leur assurer une qualité bactériologique optimale, les eaux de distribution font l'objet d'un traitement préventif de désinfection par l'ajout d'une très faible dose de chlore (voir astuces). Des contrôles sont cependant régulièrement effectués afin de s'assurer du respect des normes de qualité.

C'est donc une eau saine pour notre organisme qui coule de notre robinet.

- Et les nitrates ?
L'eau de distribution peut contenir des nitrates. La norme légale à ne pas dépasser est actuellement de 50 mg/l. Les analyses sur le territoire des régions concernées indiquent des concentrations variant entre 0 et 40 mg/l selon les captages.
L'organisation mondiale de la santé (O.M.S.) a confirmé que des concentrations telles que celles observées sont sans danger pour la santé.
Néanmoins, pour les femmes enceintes ou allaitantes et les nourrissons, l'O.N.E. (Office de la Naissance et de l'Enfance en Belgique) préconise de boire une eau pauvre en nitrates (moins de 10 mg/l).

4. Très économique à l'achat !

En supposant que l'on boive un litre d'eau par jour et par habitant, quelle sera notre dépense après un an ?

- Au prix moyen de **0,30 € le litre d'eau embouteillée**, la dépense sera de +/- **110 €** (0,30 € x 365) par an et par personne.
- Au prix moyen de **2,74 € le m³ d'eau du robinet** (1.000 litres), la dépense sera de +/- **1 €** (0,00274 € x 365) par an et par personne.

L'eau du robinet est donc de 110 à 200 fois moins chère que l'eau embouteillée, sans aucune production de déchets d'emballage !

Conseils et astuces

Comment se débarrasser de la légère odeur de chlore de l'eau du robinet ?

- Versez l'eau du robinet dans un récipient ouvert et placez-le au réfrigérateur. Après une vingtaine de minutes, le chlore (qui est à l'état gazeux dans l'eau) se sera évaporé naturellement. Ajoutez-y éventuellement quelques gouttes de jus de citron pour encore en améliorer le goût.
- Il existe dans le commerce des filtres susceptibles d'éliminer, entre autres, l'odeur de chlore. Il est cependant important de bien les utiliser afin d'éviter tout problème de contamination bactérienne.

Comment éviter le dépôt de calcaire dans les électroménagers ?

- Réglez la température de votre circuit d'eau chaude juste en-dessous de 60°C. Le calcaire ne se dépose, en effet, qu'au-delà de cette température. Cependant, une eau très fortement chargée en calcium nécessite parfois l'installation d'un adoucisseur.
- Afin d'éviter les problèmes, veillez à bien suivre ces conseils :
 1. Placer l'adoucisseur uniquement sur le circuit d'eau chaude, en amont du chauffe-eau et non pas sur le circuit d'eau froide.
 2. Il est vivement déconseillé de boire une eau adoucie.
 3. Veillez au bon réglage et à l'entretien régulier de l'appareil par un spécialiste.

Le saviez-vous ?

- L'aspect laiteux d'une eau est dû à la présence temporaire de fines bulles d'air et ne pose donc aucun problème de qualité.
- Afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne, il est conseillé de consommer dans les 48 heures l'eau du robinet versée dans une carafe ou dans une bouteille. Ce conseil est aussi valable pour les eaux embouteillées après ouverture.
- Exceptionnellement, l'eau du robinet peut être colorée (rougeâtre, brunâtre). Ces anomalies sont souvent la conséquence de travaux d'entretien sur le réseau de distribution. Il est conseillé dans ce cas de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle redevienne transparente. En cas de persistance du problème, n'hésitez pas à contacter votre société de distribution. Ses coordonnées se trouvent sur votre facture.

